



Manziat Infos

Journal Municipal - Avril 2022 - N° 52
www.manziat.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPAS DES AINES

Suite à des échanges avec les membres du CCAS, les adjoints et Mr le maire, nous avons décidé de reporter au **dimanche 22 mai** le repas des aînés initialement prévu le 3 avril.

En effet, compte-tenu de la situation sanitaire, nous avons préféré attendre que les beaux jours arrivent et que les conditions météorologiques nous permettent de ventiler la salle plus facilement et d'accueillir nos aînés en toute sécurité.

Les membres délégués des associations iront très prochainement à la rencontre de nos aînés afin de leur permettre de s'inscrire à ce repas. Nous les attendons nombreux pour cette journée toujours très conviviale.

Pour la préparation de ce repas, le CCAS a fait appel à la boucherie BROYER, à la boulangerie LE FOURNIL DE MANZIAT et à l'épicerie CHAMBARD. Le repas sera servi par les membres du CCAS ainsi que les bénévoles du Sou des Ecoles, de l'Union Musicale, de la pêche et de la chasse et sera animé par les chanteurs et musiciens DUO ORCHESTRA.

SOMMAIRE

CCAS	01
Bibliothèque	02
Bâtiments	03
Assainissement/Environnement	04
Communication	06
Finances	08
Bâtiments	12
Zoom associations	13
Conseil municipal 25/01/2022	16
Conseil municipal 03/03/2022	18
Invitation commémoration	24



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'équipe de 16 bénévoles de la bibliothèque municipale vous guide tout au long de l'année et met à votre disposition de nombreuses références : romans, BD, documentaires, albums, imagiers... L'inscription est GRATUITE et vous avez la possibilité d'emprunter et réserver.

Les parents peuvent faire découvrir la lecture à leurs enfants grâce à une vaste sélection de livres pour les tout-petits, avec un espace réservé.

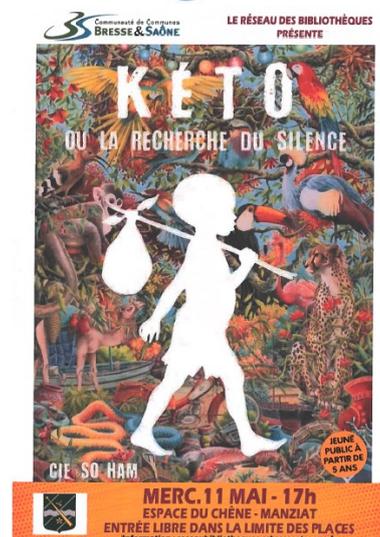
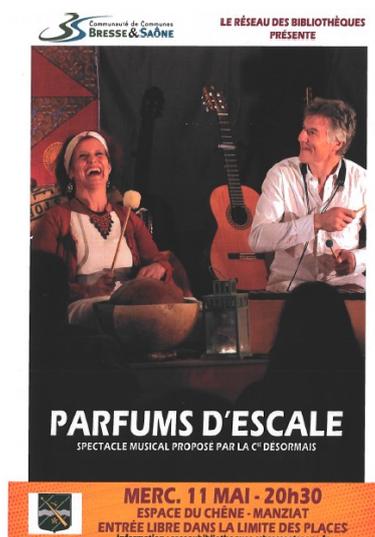
En 2021, ce sont 120 heures d'animation, 21 heures de formation et 390 heures de permanence avec à la clé 7 200 livres empruntés.

La bibliothèque propose aussi des animations pour enfants, ados et adultes (spectacle, expos, première page,...). A suivre dans l'actualité ! Vous pouvez d'ores et déjà retenir la date du 11 mai pour deux spectacles de Sylvie METEIL organisés à la salle des fêtes de Manziat en collaboration avec les bibliothèques de Boz et Ozan.

La bibliothèque municipale de Manziat est financée par la commune. La communauté de communes verse également une subvention par habitant et finance un spectacle annuel.

Une bibliothèque n'est pas seulement un lieu de lecture et d'emprunt mais c'est aussi un lieu de vie et de rencontres.

Merci à toute l'équipe de bénévoles toujours aussi inventive et dévouée.



COMMISSION BATIMENTS

RENOVATION MAISON « SIBELLAS »

Lors de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2011, la décision d'achat de la maison « Sibellas » a été validée. Cet achat était motivé par le besoin d'élargir la route pour une meilleure visibilité du carrefour. Trois parcelles constituaient la propriété pour une surface de 1096 m². Seul le bâtiment proche de la route a été détruit durant l'été 2013. Le bâtiment restant a fait l'objet, pour un temps, d'une convention de location avec l'Association du Patrimoine.

En 2020, le conseil municipal a envisagé de rénover le bâtiment suite à plusieurs demandes de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur notre commune. Des plans de rénovation ont ainsi été réalisés pour que le bâtiment soit utilisable à la fois pour une MAM mais aussi pour un logement familial traditionnel. Un marché public a été lancé le 11 janvier 2022 pour une fin de dépôt des offres le 2 février. Après analyses, les candidats retenus sont :

Lot 1 – terrassement, gros-œuvre, charpente et carrelage : entreprise RENAUD

Lot 2 – menuiseries extérieures et intérieures : entreprise ROUX

Lot 3 – plâtrerie peinture : entreprise GENAUDY

Lot 4 – sols souples : entreprise PEROTTO

Lot 5 – électricité : entreprise ENGO

Lot 6 – plomberie, chauffage et VMC : entreprise GRUEL MENEVAUT

Les travaux ont débuté en avril afin que le bâtiment soit disponible pour la rentrée de septembre.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Depuis plusieurs années, la commission organise une matinée nettoyage de notre commune. Cette année, elle aura lieu **le samedi 14 mai**. Le but de cette action est de répartir plusieurs équipes dans les rues de Manziat afin de limiter l'amoncellement de déchets mais aussi de sensibiliser les enfants à la préservation de leur cadre de vie. C'est pourquoi des élus iront prochainement à la rencontre des enfants des deux écoles afin d'évoquer ce sujet et de les convier à cette action.

Nous vous attendons nombreux !

SAMEDI 14 MAI 2022



RDV à 8h30 devant la mairie, équipé de votre gilet de sécurité et de gants. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable.

**Matinée organisée par la mairie,
commission « environnement ».**

TRAVAUX RUE VIEILLE

Les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue Vieille sont désormais terminés. Estimés à 120 000 €, ces travaux ont nécessité l'ouverture de tranchées et la pose de nouvelles canalisations dans la partie nord de la rue Vieille. Ils ont permis de séparer les eaux pluviales des eaux usées pour une meilleure gestion du traitement des eaux à la station d'épuration.

Dans la partie sud, les travaux ont constitué en un chemisage des canalisations existantes. Ces travaux s'accompagnent de la mise aux normes des branchements individuels et de la rénovation des regards de visite. Nous vous rappelons que les eaux pluviales récoltées sur les propriétés privées (toits, gouttières, sources, etc.) ne doivent pas être rattachées au réseau d'eaux usées. A chaque rénovation des réseaux, une enquête est effectuée par l'entreprise de maîtrise d'œuvre et les branchements non-conformes doivent être modifiés par les propriétaires.

Désormais, une nouvelle tranche de travaux est en cours route de Chevroux. Estimation du coût : 307 200.00 €.



COMMISSION COMMUNICATION

ZOOM SUR LES PROS

De nouveaux professionnels s'installent régulièrement sur notre commune et les membres de la commission communication souhaitent vous les présenter.

MANZIAT MULTISPORTS

Manziat Multisports assure l'animation de stages multisports pour les jeunes pendant les vacances scolaires. Une pratique de loisir et de découverte avec une activité par jour : des sports traditionnels et d'autres plus innovants. Les stages sont encadrés par un éducateur sportif diplômé.

Les jeunes sont accueillis au gymnase pour 3h d'activité, chaque enfant est le bienvenu. Ils gardent ainsi un rythme de vie équilibré pendant leurs congés et prennent soin de leur santé en pratiquant une activité physique adaptée.

Fais bouger tes vacances avec Manziat Multisports !

Contact et inscriptions :

Site internet : <https://padlet.com/manziatmultisports/cm8tfw53z7tsfcxp>

Mail : manziatmultisports@gmail.com

Tel : 06 84 17 21 34



Stages encadrés par
Jambon Julien
Enseignant et éducateur
sportif.

DES ENERGIES ET DES ARBRES

L'harmonie entre l'humain et la nature

Energéticien, arboriste, bûcheron et élagueur grimpeur, Aymeric DELACRESSONNIERE met à votre disposition ses connaissances et ses compétences. Que vous soyez un particulier, une entreprise ou une collectivité, vous pouvez faire appel à lui pour les travaux suivants :

- élagage d'arbres
- taille de haies
- abattage et démontage
- broyage
- abattage de terrains forestiers
- enlèvement des chenilles processionnaires sur tous types d'arbres
- entretien des espaces verts
- plantations d'arbres
- débroussaillage de terrains
- entretien de vergers
- travaux en hauteur (20 m et +)

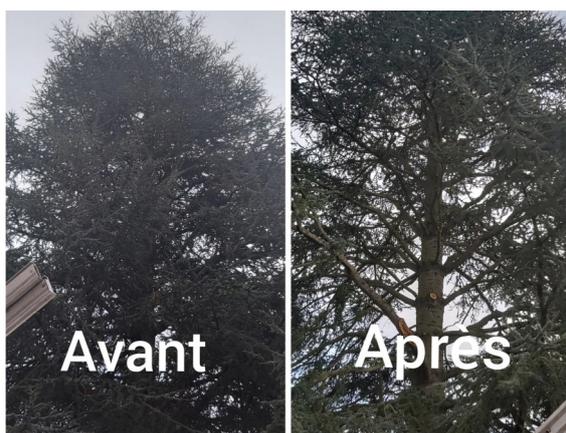
Après un BAC PRO Bûcheron/Forêts et un certificat de spécialisation Arboriste Grimpeur, Aymeric a créé son entreprise en mars 2021. Réactif et professionnel, il saura vous conseiller sur les travaux à effectuer tout en respectant la nature et en cherchant des solutions alternatives avant de procéder à l'abattage d'un arbre. Il propose des devis à la tâche et peut se déplacer sur la région centre-est. Ses prestations donnent droit à un crédit d'impôt égal à 50% du montant des dépenses (dans les limites fixées par l'administration fiscale).

En complément de son activité principale et en lien avec l'entreprise Equi Com'Unic spécialisée dans l'énergie de la terre, Aymeric propose des formations en sylvothérapie : pratique qui repose sur l'idée qu'être dans une forêt ou à proximité d'arbres a un effet bénéfique pour le bien-être et la santé.



54 rue du Baromètre
01570 MANZIAT
Tél : 06.21.70.24.72

Site : www.desenergiesetdesarbres.com
Mail : desenergieetdesarbres@gmail.com
YouTube : [lumberjack_fr01](https://www.youtube.com/channel/UC...)
Facebook : Des énergies et des arbres



COMMISSION FINANCES

LES BUDGETS

L'exercice budgétaire débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Le **compte administratif** établi en fin d'exercice retrace les réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice. Les comptes administratifs présentés seront donc ceux de l'année **2021**.

Le **budget primitif** est établi en début d'exercice. Il doit être voté en équilibre et fixe de manière sincère les prévisions budgétaires permettant d'engager des dépenses et de percevoir des recettes. Les budgets primitifs présentés seront donc ceux de l'année **2022**.

Le conseil municipal du 3 mars 2022 a adopté les comptes administratifs et les budgets primitifs.

2 budgets existent dans notre commune : le **budget principal** (ou communal) et le **budget assainissement**.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : Liée au fonctionnement courant, elle comprend :

- en dépenses > les frais d'entretien et les intérêts des emprunts
- en recettes > les redevances, subventions d'exploitation et les excédents ou déficits reportés

Section d'investissement : Elle comprend :

- en dépenses > le remboursement en capital des emprunts et les opérations d'investissement (réhabilitation du réseau d'assainissement)
- en recettes > les dotations et réserves et les subventions d'équipement

Montant H.T.	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes	Investissement dépenses	Investissement recettes
Compte administratif 2021	363 260.69 € dont virement de 343 912.17 € à la section d'investissement	484 545.08 € dont 274 687.73 € d'excédent reporté	140 316.17 € dont 34 173.44 € de déficit d'investissement reporté	456 003.61 € dont virement de 343 912.17 € de la section de fonctionnement
Budget primitif 2022	493 486.84 € dont virement de 472 389.47 € à la section d'investissement	493 486.84 € dont 305 486.84 € d'excédent reporté	730 530.20 €	730 530.20 € dont virement de 472 389.47 € de la section d'investissement

Reports du compte administratif 2021 vers le budget primitif 2022 :

- excédent de 305 486.80 € en fonctionnement
- déficit de 61 455.73 € en investissement

LE BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement : Liée au fonctionnement courant, elle comprend :

- en dépenses > les charges à caractère général (fluides, fournitures, entretien, maintenance, assurances....), les charges de personnel et de gestion courante, les intérêts des emprunts
- en recettes > essentiellement les produits des services, les impôts, taxes, dotations et participations, les produits des immeubles

Section d'investissement : Elle comprend :

- en dépenses > le remboursement en capital des emprunts et les opérations d'investissement (divers achats en matériel et mobilier, travaux dans les bâtiments, divers aménagements de voirie, etc ...)
- en recettes > dotations de réserves et subventions d'investissement

Montant H.T.	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes	Investissement dépenses	Investissement recettes
Compte administratif 2021	1 980 667.79 € dont virement de 1 019 467.95 € à la section d'investissement	2 128 732.55 € dont 843 429.50 € d'excédent reporté	822 232.32 € dont 145 596.32 € de déficit d'investissement reporté	1 439 160.72 € dont virement de 1 019 467.95 € de la section de fonctionnement
Budget primitif 2022	2 046 055.25 € dont virement de 1 048 202.96 € à la section d'investissement	2 046 055.25 € dont 789 869.51 € d'excédent reporté	1 812 655.16 € dont 522 256.77 € de déficit d'investissement reporté	1 812 655.16 € dont virement de 1 048 202.96 € de la section de fonctionnement

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN DETAILS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
		%			%
Virement à la section d'investissement	1 019 467.95 €	51	Impôts et taxes	973 708.74 €	46
Charges de personnel	382 472.38 €	19	Excédent reporté	843 429.50 €	40
Charges à caractère général	333 315.76 €	17	Dotations et participations	212 974.08 €	10
Autres charges gestion courante	169 081.25 €	9	Autres produits gestion courante	52 440.94 €	2
Charges financières	69 077.45 €	3	Produits exceptionnels	19 924.80 €	1
Atténuations de produits	6 635.00 €	0	Remboursement salaires	19 062.68 €	1
Charges exceptionnelles	618.00 €	0	Produits des services	7 191.81 €	0
TOTAL	1 980 667.79 €		TOTAL	2 128 732.55 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
		%			%
Extension vestiaires foot	368 042.60 €	45	Virement de la section de fonctionnement	1 019 467.95 €	71
Emprunts et dettes assimilées	154 326.35 €	19	Dotations réserves	375 238.77 €	26
Déficit d'investissement reporté	145 596.32 €	18	Subventions d'Investissement	39 604.00 €	3
Voirie	92 389.51 €	11	Cession de terrain	4 500.00 €	0
Bâtiments communaux	28 070.59 €	3	Caution location	350.00 €	0
Acquisitions immo	8 891.35 €	1	TOTAL	1 439 160.72 €	
Matériel, mobilier	7 190.00 €	1			
Informatique	6 712.00 €	1			
Aménagement RD entrée sud	4 284.00 €	1			
Immobilisations corporelles	3 969.60 €	0			
Réhabilitation maison Sibellas	2 760.00 €	0			
TOTAL	822 232.32 €				

LE BUDGET PRIMITIF 2022 EN DETAILS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
		%			%
Virt. à la section d'investissement	1 048 202.96 €	51	Impôts et taxes	957 975.74 €	47
Charges de personnel	403 147.00 €	20	Excédent reporté	789 869.51 €	39
Charges à caractère général	343 016.00 €	17	Dotations et participations	222 510.00 €	11
Autres charges gestion courante	166 950.00 €	8	Autres produits gestion courante	46 000.00 €	2
Charges financières	62 239.29 €	3	Remboursement salaires	15 000.00 €	1
Atténuations de produits	10 000.00 €	0	Produits exceptionnels	12 000.00 €	1
Dépenses imprévues	10 000.00 €	0	Produits des services	2 700.00 €	0
Charges exceptionnelles	2 200.00 €	0	TOTAL DES RECETTES	2 046 055.25 €	
Dotations diverses	300.00 €	0			
TOTAL	2 046 055.25 €				

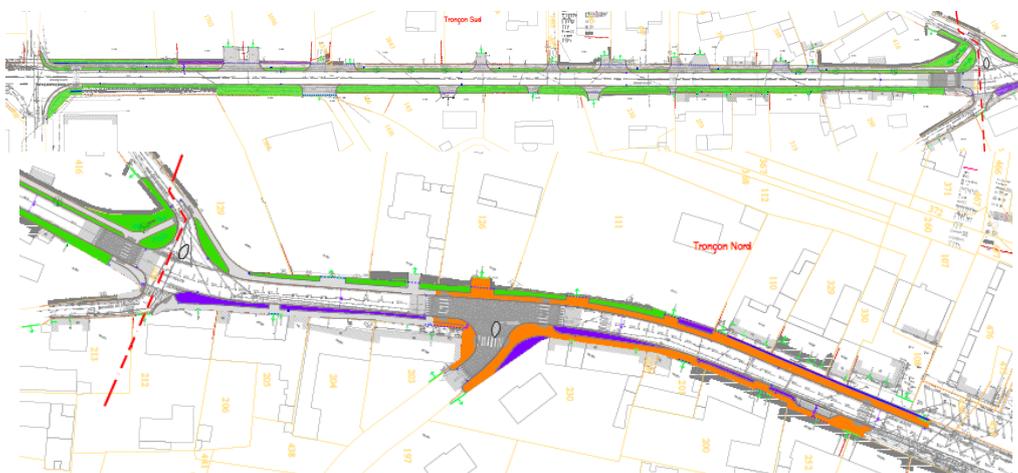
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		%
RD Sud	535 631.18 €	30
Déficit d'investissement reporté	522 256.77 €	29
Réhabilitation Maison Sibellas	210 000.00 €	12
Electrification rurale	159 000.00 €	9
Emprunts et dettes assimilées	158 127.58 €	9
Restes à réaliser	72 339.63 €	4
Bâtiments communaux	49 000.00 €	3
Immobilisations corporelles	47 000.00 €	3
Voirie	37 000.00 €	2
Cimetière	10 000.00 €	1
Taxe aménagement	5 000.00 €	0
Matériel, mobilier	4 300.00 €	0
Informatique	1 500.00 €	0
Acquisition immo	1 000.00 €	0
Skate Park	500.00 €	0
TOTAL	1 812 655.16 €	

RECETTES		%
Virement section de fonctionnement	1 048 202.96 €	58
Dotations réserves	467 663.20 €	26
Restes à réaliser	217 589.00 €	12
Subventions d'investissement	78 200.00 €	4
Provision caution	1 000.00 €	0
TOTAL	1 812 655.16 €	

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE SUD DU VILLAGE

La Commune de Manziat est traversée du nord au sud par la route départementale D933. Cette voie est l'artère principale de la commune et c'est également un axe structurant et un itinéraire de convoi exceptionnel. L'aspect très routier, notamment sur la partie sud de la traversée génère des survitesses et apporte son lot de nuisances. La municipalité a décidé de lancer un projet d'aménagement de l'entrée sud du village par un découpage en séquences adaptées permettant une sécurisation des déplacements doux, un apaisement des vitesses et un embellissement de la traversée de Manziat. Le périmètre d'intervention s'étend du carrefour chemin des Carrons/entrée ZA de Lavy jusqu'au centre du village au niveau de l'arrêt de bus existant.



Les travaux projetés comprendront les phases suivantes :

- enfouissement des réseaux secs en coordination avec le SIEA – Travaux en cours
 - changement des points d'éclairage publics
 - reprise ponctuelle des réseaux gravitaires EU & EP pour certains désordres constatés sur les inspections caméras + mise à niveau des tampons
 - aménagement de la voirie avec la sécurisation de la circulation des véhicules par la mise en place de bordures de chaque côté de la voie et de 2 plateaux ralentisseurs, la création de cheminements doux et l'embellissement du site par une végétalisation maîtrisée et raisonnée.
- Dans le cadre de ces travaux sera également intégrée la réalisation d'un aménagement doux route d'Asnières sur 170 ml. Cela permettra d'assurer la continuité du cheminement piéton depuis la RD933 jusqu'à la rue des Grands Cours.

Côté financier, le montant s'élève à 48 310.90 € TTC pour l'enfouissement des réseaux secs et à 116 350.00 € TTC pour l'éclairage public (montants subventions déduites). L'aménagement voirie est estimé à 1 010 842.80 € TTC (hors subventions possibles). Ces travaux seront auto-financés sur deux exercices budgétaires 2022 et 2023, ce qui impliquera une grande rigueur financière sur tous les autres sujets.

ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

CLUB DE L'AMITIE

Depuis sa création, le Club de l'Amitié permet à bon nombre de personnes de notre village de se réunir deux fois par mois le mercredi après-midi à 13h30 dans une ambiance agréable. Une quarantaine de personnes se retrouve pour des jeux de cartes : belote, coinche, tarot, sans oublier le scrabble, le rummikub et le triominos, un choix pour tous.

La réunion avant Noël est plus festive avec bûches et friandises, suivie en janvier du tirage des Rois sans oublier les anniversaires des conscrits de l'année. Chacun espère que ces occasions de se retrouver se prolongent le plus longtemps possible. Un bon accueil sera réservé à toute personne tentée de nous rejoindre afin de partager des moments sympathiques.

PRESIDENTE : Raymonde BENOIT
122 rue des Borjons à Manziat
03.85.30.00.70



FLO'wer

L'association FLO'wer a été créée en 2010, après le décès de Floriane des suites d'une leucémie après 2 ans de maladie. Famille et amis ont décidé de poursuivre son combat en apportant leur soutien moral, matériel et financier aux personnes atteintes de cette pathologie et à leurs familles. Depuis maintenant 12 ans, les actions de l'association FLO'wer tournent autour des 3 grands points suivants : la sensibilisation au don du sang, de plaquettes, de moelle osseuse et au don de soi en général ; la récolte de fonds afin de participer à l'amélioration du quotidien des malades et de leurs familles ; la récolte de fonds afin de soutenir la recherche médicale.

En 2022, FLO'wer financera l'acquisition d'un 3^{ème} robot de télé-présence et continuera à financer l'intervention d'une psychologue au sein des services hématologiques des Hospices Civils de Lyon.

Contacts :

Stéphanie GOLLIN, présidente
sgollin01@gmail.com – 06 75 51 26 91
Stéphanie BERTHET, vice-présidente
feyeux_steph@yahoo.fr – 06 15 95 58 45
Aurélié PELLETIER, trésorière
voituretaurelie@yahoo.fr – 06 33 59 20 68
Adresse : Association FLO'wer – Chez M. et Mme Roger
VERVIER – 115 rue des Vignes – 01570 MANZIAT

<https://www.facebook.com/groups/FLOwerManziat/>

Manifestations 2022 :

La marche gourmande à Manziat

6 juin

5 collectes de sang à Replonges

12 janvier, 25 mai, 24 août, 26 octobre, 28 décembre

Courses pédestres La Maraîchère

et la Foulée FLO'wer à Feillens

5 février

FLO'wer 
Contre la leucémie



COMITE DU BOUDIN

Le Comité du Boudin regroupe 2 associations : l'Amicale Boule et l'Union Musicale. Il organise la Fête du Boudin chaque premier dimanche d'octobre. Cette année ce sera le samedi 2 et le dimanche 3 octobre 2021 : repas midi et soir, fête foraine et course cycliste.

Le Comité propose également à la location de la vaisselle, des tables, des bancs, des chaises.

PRESIDENT : Guy RENOUD GRAPPIN

45 impasse des Jacômes à Manziat

03 85 36 14 21

renoudgrappinguy@gmail.com



CAP' MANZIAT



CAP'MANZIAT regroupe des commerçants, artisans et professionnels.

Nous avons souhaité nous réunir pour proposer diverses actions dans le but de nous faire connaître et de dynamiser la vie économique locale. Si vous venez de créer votre activité ou si vous souhaitez nous rejoindre, ce sera avec grand plaisir, n'hésitez pas à nous contacter.

Animation : Nous vous donnons rendez vous le **vendredi 6 mai** sur la place de la mairie à partir de 19h pour partager un moment de convivialité.

Nous vous rappelons que pour soutenir le commerce local, vous pouvez à tout moment, pour faire plaisir, offrir des chèques cadeaux Bresse val de Saône. Ceux-ci sont acceptés dans près de 170 commerces des communes avoisinantes (Manziat, Pont de Vaux, Feillens et Bâgé Le Châtel).

Vous pouvez vous en procurer chez notre commerçante référente : Clémentine MOINE de l'institut de beauté : « INFINIMENT ZEN » situé au 1378 Grande Route (tel 09 86 40 34 40)

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : www.chequecadeau-bvs.fr

MEMBRES DU BUREAU :

Présidente : Véronique BROYER

Trésorière et référente chèques cadeaux Clémentine MOINE

Secrétaire : Annabelle ROBERJOT



CHORALE DE BOUCHE A OREILLE

Activités :

Chorale mixte, répertoire de variétés. Chorale ouverte à tous, novices ou chanteurs confirmés accompagnés par un pianiste professionnel
Répétitions le jeudi de 20H30 à 22H30, salle nord – Espace du Chêne

Contacts :

CO-PRESIDENTES

Nelly GUERIN – 06 84 48 56 42

Véronique ROBERT-DUVILLIERS – 06 87 45 56 61

ADRESSE MAIL : dbaomanziat@gmail.com

Coordonnées :

ADRESSE : C/O Véronique ROBERT-DUVILLIERS – 567, route des Pinoux – 01570 MANZIAT

Retrouvez-nous sur Facebook : Chorale De Bouche à Oreille

Manifestations :

– Brocante Musicale fin mars

– Concert annuel le 21 mai à la salle des fêtes de Manziat

– Animation sur la place de la Mairie (chant, Père Noël, promenades en calèches, crêpes) le 17 décembre



ESSOR BRESSE SAONE

Activités :

Club Intercommunal de Football regroupant les jeunes des clubs du FC MANZIAT, de l'AS BAGE, de l'US FEILLENS et de l'US REPLONGES pour :

Garçons : 12 à 18 ans (5 équipes U13, 4 équipes U15, 1 équipe U16, 3 équipes U18).

Filles : 7 ans à sénior (1 équipes U7F/U9F, 2 équipes U11F, 1 équipe U13F, 1 équipe U15F, 1 équipe U18F, 1 équipe Sénior F).

Baby-Ballon : Séance d'éveil moteur pour les enfants de 3 à 6 ans.

Le lundi de 17h à 18h : Gymnase de Manziat

Le jeudi de 17h15 à 18h15 : Gymnase de Feillens

Le vendredi de 17h à 18h : Salle des sports (à côté de la mairie) de Replonges

Le dimanche de 10h15 à 11h15 : Gymnase Armand Morel de Bâgé

Structure d'accueil pour les jeunes (garçons et filles) souhaitant réaliser un service civique, une formation en lien avec les métiers du sport et de l'animation type : BPJEPS – BMF – BEF – STAPS – BAFA – Ecoles liées au sport, à la communication, etc...

Contacts :

Mail du club : 540737@laurafoot.org

Président : Thierry Bozonnet

bozonnett@wanadoo.fr – 07.89.62.92.35

Responsable Technique : Camille Jullien

cam7188@hotmail.fr – 06.48.25.89.68

Responsable Baby-Ballon : Antonin Boulachon
07.68.23.33.45

Coordonnées :

Adresse postale : 100, Place de la Mairie 01570 FEILLENS

Site : <https://www.essorbressesaone.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/EssorBresseSaone/>

Instagram : https://www.instagram.com/essorbressesaone_/?hl=en

Instagram : https://www.instagram.com/essorbressesaone_/?hl=en

Manifestations :

11 juin 2022 : Concours de pétanque à Manziat

17-18 juin 2022 : Tournoi Féminin à Feillens



Séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2022

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19

Absents excusés et pouvoirs : CHAMBARD Nathalie a donné pouvoir à LARDET Denis, COULON Arnaud à BERNARD Stéphanie et ROHRBACH Daniel à CHARVET Corinne

➤ **Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 17 voix pour et 2 absentions de personnes absentes.

En préalable, M. le maire expose au conseil municipal qu'il a rencontré Daniel ROHRBACH, membre du conseil municipal. Ce dernier l'a informé qu'il a déménagé de la commune et qu'il ne pourra plus s'investir pour cette dernière. Il va donc adresser sa démission à M. le maire. Celle-ci prendra date à réception de son courrier. Daniel ROHRBACH faisait partie du conseil municipal depuis 2014, M. le maire salue son implication.

1/ OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le maire indique au conseil municipal qu'il faut ouvrir dès maintenant des crédits d'investissement au budget primitif de la commune 2022 ainsi qu'au budget assainissement 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.1612-1 du CGCT donnant la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours ;

Considérant, pour le budget primitif communal et pour le budget assainissement, il est nécessaire de payer des factures d'investissement qui arriveront d'ici le vote du définitif du budget 2022, prévu le 03 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les ouvertures de crédits d'investissement suivantes au budget primitif communal 2022 et au budget assainissement 2022 et s'engage à inscrire au budget primitif et au budget assainissement les recettes correspondantes :

Commune :

Chapitres	Opération	Montant inscrit en 2021	Ouverture de crédits anticipés 2022
2116	134 (cimetière)	8 500.00	2 100.00
2111	145 (acquisitions)	9 000.00	2 250.00
21534	164 (électrification)	28 750.00	7 100.00
2315	178 (RD Sud)	497 000.00	124 250.00
2183	184 (informatique)	7 104.00	1 770.00
2313	2019 3 (extension vestiaires foot)	390 430.86	50 000.00
2151	2021 2 (voirie)	101 000.00	25 250.00
2313	2021 3 (réhabilitation maison sibellas)	40 195.95	10 000.00
2183	92 (matériel)	40 199.00	10 000.00
2313	93 (bâtiments communaux)	82 190.00	20 500.00

Assainissement :

2158	26	482 464.70	120 600.00
------	----	------------	------------

2/ CAPTURE DE NUISIBLES

M. le maire expose au conseil que chaque année la société de chasse, qui dispose de licences piégeurs, participe à la lutte contre la prolifération de nuisibles invasifs comme les ragondins et les rats musqués. Chaque année la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ain vérifie le nombre de captures et délivre un certificat (Pour exemple sur l'année 2021 : 103 ragondins).

Cette action pour l'environnement a un coût et M. le maire propose au conseil de verser à la Société de Chasse de Manziat sur présentation du récépissé délivré par la Fédération départementale des Chasseurs de l'Ain, la somme d'un euro par capture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le versement à la société de chasse de Manziat, de la somme d'un euro par ragondin ou rat musqué capturé et répertorié sur le récépissé délivré par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain et s'engage à inscrire au budget primitif de la commune la recette correspondante.

DIVERS

Office de tourisme :

Vernissage de l'exposition templiers - 14 janvier : C. Charvet s'est rendue à l'inauguration de l'exposition à l'office de tourisme de Bâgé, exposition intéressante qui a déjà été présentée en Belgique.

SCOT :

Conseil syndicat 30 novembre : le SCOT arrive à son terme. Le PLUi devra donc se mettre en corrélation avec celui-ci.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission finances :

La commission se réunira le 28 février afin de faire un point sur le budget qui sera voté le 03 mars 2022.

Commission assainissement environnement :

Réunion du 02 décembre : Il a été convenu que les 104 peupliers arrivés à maturités situés au stade de foot soient vendus à une entreprise qui aura en charge, l'abatage, la valorisation des futs et des branches, le broyage des souches, le nettoyage du site et la replantation. D'autres sujets seront vendus à Chassagne (côté Pinoux), ce site ne sera pas replanté mais laissé à la repousse naturelle.

Réunion SAUR/Agence 01 du 13 décembre : l'audit sur la délégation de service public est en cours, une prochaine réunion aura lieu le 31 janvier.

Commission Bâtiments :

La commission s'est réunie le 15 décembre pour faire la synthèse des travaux 2021 et les projets 2022. Le compte-rendu a été

adressé à l'ensemble des conseillers.

Travaux réalisés en 2021 : WC public, bureau crédit agricole, vestiaires du foot, étude cimetièrre, portail du bar le Manziaty, carreaux fendus salle des fêtes, peinture des halls de l'école, installation d'éclairages leds à l'école, recèlement de pierres à l'église, bordures au boudodrome, isolation des combles (école, mairie et bâtiment informatique)

Prévisions 2022 :

-Changement des fenêtres et des volets de la bibliothèque.
-Rénovation des WC de l'école
-La réhabilitation de la Maison Sibellas en MAM : le marché public de travaux a été lancé (retour le mercredi 2 février 2022). M. le maire et la Directrice Générale des Services ont rencontré, ce 4 janvier 2022, les deux assistantes maternelles qui devraient occuper ce bâtiment, leur projet est bien avancé et la MAM pourrait ouvrir en octobre 2022.

Divers :

-Le 11 décembre : accueil de la municipalité de Crêches sur Saône qui a un projet de cantine scolaire, en présence du président de l'association Restaurant Scolaire;
-Le 17 janvier : les défibrillateurs ont été contrôlés par la communauté de communes Bresse et Saône;
-Le 20 janvier : contrôle des alarmes incendies des bâtiments
-Le 21 mars : visite de contrôle sécurité périodique de l'école

Commission urbanisme :

D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier, les demandes d'urbanisme (permis et demandes de travaux) peuvent se faire directement sur internet. Un article est consacré à ce sujet dans le Manziat Infos.

Fiscalité de la taxe d'aménagement : on constate une augmentation de 6.91% de la valeur forfaitaire au m² au 1^{er} janvier pour passer à 820.00 € H.T. le m². Cette valeur forfaitaire est calculée par l'Etat, les taux départemental et communal s'appliquent sur cette valeur pour obtenir le montant de la taxe.

Evolution des dossiers d'urbanisme : D. CATHERIN présente au conseil municipal un graphique de l'évolution des dossiers d'urbanisme sur ces dernières années. Cette année 22 maisons individuelles, 14 piscines, 10 panneaux photovoltaïques.

Commission PLUI :

Réunion commission 17 janvier : La réunion du COPIL du 9 décembre avait pour objectif de faire un point de concordance avec le SCOT sur les surfaces de zonages, s'en est suivi une réunion de la commission PLUI de la commune le 17 janvier sur ce sujet. Le PLUI autorise notre commune à un maximum d'extension de zone constructible le 8,7 hectares hors dents creuses. Notre demande étant de 10,14 ha, il faut donc sortir cet excédent de 1,44 ha. La commission a donc rétréci une zone afin d'être en conformité avec le SCOT. Les modifications de zonages ainsi que certaines demandes concernant le règlement écrit ont été transmises au bureau d'études.

La prochaine étape du PLUI se fera par une rencontre avec les services de l'Etat et assimilés le 28 janvier pour présenter le nouveau PADD du PLUI.

Commission communication :

La commission s'est réunie les 6 décembre pour la réalisation

du bulletin annuel et 19 janvier dernier pour celle du Manziat Infos qui sera distribué le dernier week-end de janvier.

Commission manifestations :

Réunion du 8 décembre : la commission a validé la reconduction du spectacle humoristique cette année, le choix des humoristes devra être validé par la commune. La date est avancée au 8 octobre 2022.

Point décors de Noël : les illuminations et décorations de Noël ont connu un franc succès.

M. le maire et S. BERNARD remercient tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour que la commune soit illuminée pendant toute cette période de fêtes.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

Conseillers numériques : M. le maire, N. CHAMBARD, la Directrice Générale des Services ont rencontré, le 11 janvier dernier le SIEA qui met en place des conseillers numériques. Une permanence sera assurée à compter du 1^{er} février en mairie de 14h30 à 19h. Une information est faite dans le Manziat Infos. Le conseiller numérique travaille en collaboration avec les bénévoles des cours informatiques, les deux activités sont complémentaires.

Opération 1^{ère} pages bibliothèque : Le 4 décembre, M. le maire et A. APPERT se sont rendus en bibliothèque où les enfants ont pu recevoir le livre offert par le département.

Amicale des pompiers – le 15 janvier, M. le Maire et N. CHAMBARD se sont rendus à l'assemblée générale. Une nouvelle recrue Lola Pernin, un pompier est démissionnaire Jérôme Delacressonnière. Un voyage est prévu au mois de septembre à Pragues. Les vœux du maire n'ayant pas eu lieu, M. le maire remettra les médailles aux pompiers prochainement.

Cours informatiques : Il y a 9 personnes inscrites pour la prochaine session qui compte tenu de la situation sanitaire aura lieu en octobre.

Conscrits : En raison de la situation sanitaire, les conscrits ont pris la décision de reporter leur manifestation prévue initialement en février. Les dates seront confirmées ultérieurement.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

Aménagement de l'entrée sud de Manziat : Une réunion a eu lieu le 18 janvier avec la commission voirie et le cabinet VDIngénierie afin d'avancer sur les plans.

A. COULON a également rencontré les deux riverains concernés par des alignements. Les travaux d'enfouissement débuteront début mars, l'entreprise devra informer les riverains. La prochaine réunion est prévue le 01 mars. Une rencontre avec les riverains de la RD 933 et de la RD 1 aura lieu prochainement

A. COULON s'est rendu le 7 janvier dernier à la réunion d'information aux communes riveraines de la Saône des communautés de communes Bresse et Saône et terres de Bresse du PAPI « Val de Saône et côte viticole ». Un point sera fait lors du prochain conseil.

Séance du Conseil Municipal du 3 mars 2022

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18

Absents excusés et pouvoirs : APPERT Annie a donné pouvoir à BENOIT Monique et FEYEU Muriel à FAYARD Estelle.

➤ **Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et 2 abstentions de personnes absentes lors du dit conseil.

En préalable au conseil, M. le maire explique que, comme déjà évoqué, D. ROHRBACH lui a adressé sa démission du conseil municipal. Ce courrier a été reçu en mairie le 8 février dernier et adressé à Mme la Préfète le 10 février par lettre recommandée avec accusé de réception reçue en préfecture le 14 février. D. ROHRBACH n'est donc plus membre du conseil municipal depuis le 8 février 2022 jour de la réception de son courrier en mairie. M. le maire le remercie publiquement pour son implication tout au long de ses années de conseiller municipal.

1/ Provision pour créances douteuses

M. le maire expose au conseil que par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend nécessaire et obligatoire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est précisé qu'une provision suffisante doit être constituée par délibération du conseil municipal lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertation étroite et accord entre eux.

Une créance doit être considérée comme douteuse dès lors qu'il existe un indice de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse.

Un nouvel indice mesurant la qualité comptable des collectivités territoriales impose la prise en compte du risque lié au recouvrement des créances les plus anciennes (supérieures à 2 ans et non encore recouvrées). Pour cela le comptable propose d'appliquer un taux de 15% du montant total des pièces prises en charge depuis plus de 2 ans non encore recouvrées. L'avantage est qu'il ne faut pas constituer une provision par débiteur, ni révisé chaque année tant que le montant de la provision représentée au moins 15% des pièces en reste.

Pour le budget principal le total des restes à recouvrer d'une durée supérieure à 2 ans s'élève à 115.90 € ce qui constituerait un montant à provisionner de 18 €. Après échanges avec notre trésorier, M. le maire propose de porter à 300.00 € le montant de la provision à constituer au compte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 300.00 € et de porter cette somme au budget primitif 2022.

2/ Approbation du compte administratif 2021 du budget assainissement

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif de chaque budget.

Le compte administratif :

-Rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandat) et en recettes (titres)

-Présente les résultats comptables de l'exercice

-Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice.

M. le maire présente le compte administratif 2021 du budget assainissement en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'année 2021. Il présente les tableaux et la note de synthèse.

Le compte administratif fait ressortir :

-En section de fonctionnement : des dépenses pour un montant de 19 348.52 € et des recettes pour un montant de 243 088.36 €. L'excédent de fonctionnement de l'année 2021 s'élève à 223 739.84 € pour un résultat cumulé excédentaire de 498 427.57 €

-En section d'investissement : des dépenses pour un montant de 139 373.73 € et des recettes pour un montant de 112 091.44 €. Le déficit d'investissement de l'année 2021 s'élève à 27 282.29 € pour un résultat cumulé déficitaire de 61 455.73 €.

M. le maire se retire afin que le conseil municipal puisse procéder au vote, laissant la présidence au 1^{er} adjoint D. Catherin

D. Catherin demande au conseil de bien vouloir adopter le compte administratif 2021 du budget assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, M. le maire ne prenant pas part au vote, adopte le compte administratif 2021 du budget assainissement.

3/ Approbation du compte de gestion 2021 du budget assainissement

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses, en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

–Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)

–Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

M. le maire présente au conseil le compte de gestion 2021 du budget assainissement en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, de l'année 2021

Le compte de gestion identique au compte administratif fait ressortir :

–En section de fonctionnement : des dépenses pour un montant de 19 348.52 € et des recettes pour un montant de 243 088.36 €. L'excédent de fonctionnement de l'année 2021 s'élève à 223 739.84 € pour un résultat cumulé excédentaire de 498 427.57 €

–En section d'investissement : des dépenses pour un montant de 139 373.73 € et des recettes pour un montant de 112 091.44 €. Le déficit d'investissement de l'année 2021 s'élève à 27 282.29 € pour un résultat cumulé déficitaire de 61 455.73 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du budget assainissement.

4/ Affectation du résultat 2021 du budget assainissement

M. le maire présente au conseil municipal la détermination des résultats suivants :

Détermination du résultat de fonctionnement :

–Dépenses de fonctionnement : 19 348.52 €

–Recettes de fonctionnement : 243 088.36 €

–Soit un excédent de fonctionnement de : 223 739.84 €

–Résultat antérieur de reprise : 308 861.17 €

–Ce qui donne un résultat d'exploitation à affecter de : 498 427.57€

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

–Dépenses d'investissement : 139 373.73 €

– Recettes d'investissement : 112 091.44 €

– Soit un déficit d'investissement de : 27 282.29 €

– Résultat déficitaire antérieur de reprise : 34 173.44 €

–Ce qui donne un résultat déficitaire d'investissement cumulé de : 61 455.73 €

– Restes à réaliser en dépenses d'investissement sur 2021 : 131 485.00 €

– Soit un besoin de financement en investissement (compte

1068) de : 192 940.73 €

M. le maire propose donc au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget assainissement comme suit :

–l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 cumulé qui s'élève à 498 427.57 € reporté en fonctionnement pour 305 486.84 € et en investissement pour 192 940.73 € (compte 1068)

–le déficit d'investissement cumulé de l'année 2021 qui s'élève à 192 940.73 € reporté en investissement pour l'intégralité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget assainissement comme suit :

–l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 cumulé qui s'élève à 498 427.57 € reporté en fonctionnement pour 305 486.84 € et en investissement pour 192 940.73 € (compte 1068).

–le déficit d'investissement cumulé de l'année 2021 qui s'élève à 192 940.73 € reporté en investissement pour l'intégralité.

5/ Vote du budget assainissement 2022

M. le maire présente le budget assainissement primitif pour l'année 2022, en donnant lecture détaillée des dépenses et des recettes prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il présente les tableaux et la note de synthèse.

Le budget primitif d'assainissement 2022 est équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

–Section de fonctionnement : 493 486.84 €

–Section d'investissement : 730 530.20 €

Il est présenté avec la reprise anticipée des résultats :

–Résultat de fonctionnement reporté de 305 486.84. € en excédent de fonctionnement

–Résultat d'investissement de 61 455.73 € reporté en déficit d'investissement

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif d'assainissement 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le budget primitif assainissement pour 2022.

6/ Approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la commune

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif de chaque budget.

Le compte administratif :

–Rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandat) et en recettes (titres)

–Présente les résultats comptables de l'exercice

–Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice.

M. le maire présente le compte administratif 2021 du budget primitif communal en donnant lecture détaillée des dépenses et

recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'année 2021. Il présente les tableaux et la note de synthèse.

Le compte administratif fait ressortir :

–En section de fonctionnement : des dépenses pour un montant de 961 199.84 € et des recettes pour un montant de 1 285 303.05 €. L'excédent de fonctionnement de l'année 2021 s'élève à 1 15 366.30 € pour un résultat cumulé excédentaire de 1 167 532.71 €

–En section d'investissement : des dépenses pour un montant de 796 356.22 € et des recettes pour un montant de 419 692.77 €. Le déficit d'investissement de l'année 2021 s'élève à 376 663.45 € pour un résultat cumulé déficitaire de 522 259.77 €.

M. le maire se retire afin que le conseil municipal puisse procéder au vote, laissant la présidence au 1^{er} adjoint D. Catherin.

D. Catherin demande au conseil de bien vouloir adopter le compte administratif 2021 du budget primitif communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, M. le maire ne prenant pas part au vote, adopte le compte administratif 2021 du budget primitif communal.

7/ Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal de la commune

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

–Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)

–Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

M. le maire présente au conseil le compte de gestion 2021 du budget primitif communal en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, de l'année 2021.

Le compte de gestion identique au compte administratif fait ressortir :

–En section de fonctionnement : des dépenses pour un montant de 961 199.84 € et des recettes pour un montant de 1 285 303.05 €. L'excédent de fonctionnement de l'année 2021 s'élève à 1 15 366.30 € pour un résultat cumulé excédentaire de 1 167 532.71 €

–En section d'investissement : des dépenses pour un montant de 796 356.22 € et des recettes pour un montant de 419 692.77 €. Le déficit d'investissement de l'année 2021 s'élève à 376 663.45 € pour un résultat cumulé déficitaire de 522 259.77 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du budget primitif communal.

8/ Affectation des résultats 2020 du budget principal de la commune

M. le maire présente au conseil municipal la détermination des résultats suivants :

Détermination du résultat de fonctionnement :

–Dépenses de fonctionnement : 961 199.84 €

–Recettes de fonctionnement : 1 285 303.05 €

–Soit un excédent de fonctionnement de : 324 103.21 €

–Résultat antérieur de reprise : 1 153 366.30 €

–Ce qui donne un résultat d'exploitation à affecter de : 1 167 532.71 €

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

–Dépenses d'investissement : 796 356.22 €

–Recettes d'investissement : 419 692.77 €

–Soit un déficit d'investissement de : 376 663.45 €

–Résultat déficitaire antérieur de reprise : 145 596.32 €

–Ce qui donne un résultat déficitaire d'investissement cumulé de : 522 259.77 €

–Auquel s'ajoute les restes à réaliser en dépenses pour 2021 : 72 992.43 €

–Auquel s'ajoute les restes à réaliser en recettes pour 2021 : 217 589.00 €

–Soit un besoin de financement en investissement (compte 1068) de : 377 663.20 €

M. le maire propose donc au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget primitif communal comme suit :

–l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 cumulé qui s'élève à 1 167 532.71 € reporté en fonctionnement pour 789 869.51 € et en investissement pour 377 663.20 € (compte 1068).

–le déficit d'investissement cumulé de l'année 2021 qui s'élève à 377 663.20 € reporté en investissement pour l'intégralité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget primitif communal comme suit :

–l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 cumulé qui s'élève à 1 167 532.71 € reporté en fonctionnement pour 789 869.51 € et en investissement pour 377 663.20 € (compte 1068).

–le déficit d'investissement cumulé de l'année 2021 qui s'élève à 377 663.20 € reporté en investissement pour l'intégralité.

9/ Vote du budget principal primitif de la commune 2022

M. le maire présente le budget principal primitif de la commune pour l'année 2022 en donnant lecture détaillée des dépenses et

des recettes prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il présente les tableaux et la note de synthèse.

Le budget principal primitif de la commune 2022 est équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

-Section de fonctionnement : 2 046 055.25 €

-Section d'investissement : 1 812 655.16 €

Il est présenté avec la reprise anticipée des résultats :

-Résultat de fonctionnement reporté de 789 869.51 € en excédent de fonctionnement

-Résultat d'investissement de 377 663.20 € reporté en déficit d'investissement

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter le budget principal primitif de la commune 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le budget principal primitif de la commune pour 2022.

10/ Attribution du marché public « Réhabilitation de la maison Sibellas en MAM »

M. le maire rappelle au conseil que la commune a lancé un marché public de travaux « Réhabilitation de la maison Sibellas en MAM » selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 11 janvier 2022 au 02 février 2022 à 17h, avec les lots ainsi définis :

LOT N°01 : TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE – CHARPENTE – CARRELAGE / LOT N°02 : MENUISERIE INTERIEURE ET EXTERIEURE / LOT N°03 : PLATRERIE – PEINTURE – LOT 4 : SOLS SOUPLES – LOT 5 : ELECTRICITE – LOT 6 PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VMC

Les critères de choix étaient les suivants : valeur technique (50%) et prix (50 %)

Le 03 février 2022, un groupe de travail s'est réuni pour l'ouverture des offres. Le rapport réalisé par le cabinet I2B a été présenté le 14 février au groupe de travail « Réhabilitation de la maison Sibellas en MAM ».

M. le maire propose au conseil de retenir les attributaires tels que dénommés dans le tableau suivant :

LOT 1 TERRASSEMENT-GROS ŒUVRE-CHARPENTE – CARRELAGE	RENAUD	93 264.13 €
LOT 2 MENUISERIE EXTERIEURE ET INTERIEURE	ROUX	21 377.24 €
LOT 3 PLATRERIE – PEINTURE	GENAUDY	20 910.15 €
LOT 4 SOLS SOUPLES	PEROTTO	2 610.52 €
LOT 5 ELECTRICITE	EN'GO	7 427.72 €
LOT 6 PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VMC	GRUEL MENEVAUT	18 333.50 €
TOTAL H.T.		163 923.26 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide pour le marché public « Réhabilitation de la maison Sibellas en MAM » d'attribuer les lots ainsi qu'il est dit ci-dessus et autorise M. le maire à signer tout document y afférent.

11/ Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisation de signer les marchés publics

M. le Maire explique qu'afin de préparer le transfert dans les meilleures conditions de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, la CCBS propose de constituer, sous sa coordination, un groupement de commandes pour réaliser les schémas directeurs d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire.

Il précise aux conseillers municipaux que la constitution du groupement et son fonctionnement doivent être formalisés par une convention, présentée en annexe de la présente délibération. Chaque commune qui souhaite s'engager dans le groupement doit prendre une délibération permettant l'adhésion au groupement et la signature de la convention constitutive.

Il est proposé que la CCBS soit le coordonnateur du groupement, et que la CAO du groupement soit celle de la communauté de communes.

A ce titre la CCBS agira en tant que pouvoir adjudicateur et sera chargée de mener toute la procédure de consultation, de passation ainsi que l'exécution des marchés. A ce titre, elle devra :

-Procéder au recueil des besoins préalablement à l'envoi de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ;

-Procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des dispositions du Code de la commande publique ;

-Signer les marchés et les notifier aux attributaires ;

-Procéder à l'exécution des marchés et au paiement de l'intégralité des prestations.

Sur ce dernier point, M. le Maire, précise que la CCBS procédera au paiement des dépenses toutes taxes comprises résultant des marchés au nom et pour le compte des membres du groupement de commande. Elle émettra ensuite des titres de recettes à chaque commune au fur et à mesure de l'avancement des prestations à hauteur des dépenses toutes taxes comprises réalisées, et déduction faite des subventions encaissées.

Un état financier détaillé est remis à chaque commune en annexe de la convention constitutive du groupement. Pour Manziat le coût prévisionnel s'élève hors subventions à 85 589.58 € TTC

Le groupement prendra fin au terme de l'exécution des marchés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-Autorise l'adhésion de la commune de Manziat au groupement de commandes constitué pour la réalisation des prestations suivantes :

Enquête patrimoniale

Schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées sur le territoire de la Communauté de communes Bresse et Saône, nécessaires à la réalisation des études de transfert de compétences.

-Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

-Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

-Autorise M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

-Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés publics issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Manziat, et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

12/ Durée annuelle du temps de travail

M. le maire explique au conseil qu'à ce jour, aucune délibération n'avait été prise pour fixer la durée du travail à 1607 heures mensuelles. Le conseil municipal doit à minima prendre une délibération d'application de cette obligation légale, à savoir :

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	607 heures

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

-La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures.

-La durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures.

-Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11 heures.

-L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures.

-Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de 7 heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.

-Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes.

-Cette délibération ne remet pas en cause la délibération prise pour la mise en place des RTT le 27 août 2002

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la mise en place des 1607 heures.

DIVERS

19 mars : Cette année marque le 60^{ème} anniversaire du cessez le

feu en Algérie. La cérémonie de la journée du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc débutera à 10h45 le 19 mars 2022. Les membres de la FNACA seront présents et M. le maire a convié 2 représentants de chaque association à participer à cette commémoration, les conseillers municipaux sont invités à participer en nombre. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes sud pour les personnes présentes.

Ukraine : La commune, en tant que membre de l'Association des Maires de France, tient à participer à la proposition de l'AMF et de la Protection civile qui se sont associés pour proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement de dons.

L'objectif de cette opération est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Ce partenariat permettra aux communes qui, comme Manziat, se mobilisent dans le cadre de la solidarité nationale de bénéficier du soutien logistique des équipes de la protection civile pour acheminer la collecte jusqu'au plus proche des réfugiés. Les dons sont à déposer en mairie aux jours et heures d'ouverture.

CCBS :

Inauguration maison de l'eau 10 février : N. CHAMBARD s'est rendue à l'invitation de la CCBS qui a présenté un nouveau film sur l'histoire du Val de Saône accessible aux enfants. La CCBS, qui a la compétence tourisme, a investi dans des jeux de piste interactifs autour du port.

SCOT :

Conseil syndical 10 février (A. COULON) : L'enquête publique devrait avoir lieu dans les prochains mois

SIEA :

AG SIEA : l'assemblée générale du SIEA prévue initialement le 4 février en visioconférence aura lieu le samedi 12 mars à 9h30 à Bourg en présentiel (A. COULON)

Syndicat des eaux Saône Veyle Reyssouze :

Conseil syndical 10 février (A. COULON) : le changement de conduite d'eau Route de Dommartin est programmé pour cette année.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission assainissement environnement :

Schéma directeur assainissement : Il a été présenté à la commission le tableau des travaux d'assainissement effectués depuis 2014 ainsi que leur montant. Le document est également présenté aux membres du conseil municipal. Un dossier doit être constitué pour la CCBS qui prendra la compétence assainissement en 2025. Il est important de continuer la démarche entreprise par la commune pour la réhabilitation de ses réseaux d'assainissement. Montant engagé depuis 2014 : STEP- 2 271 483.99 € HT et réseaux - 1 193 839.73 € HT.

Peupliers : L'abatage des peupliers situés au stade de foot est en cours, comme il l'avait été annoncé lors du précédent conseil.

Audit DSP : L'audit concernant la DSP demandé par M. le maire, est toujours en cours, une nouvelle rencontre a eu lieu le 31 janvier dernier avec la SAUR, et l'Agence 01, mais à ce jour, une partie des éléments demandés n'a toujours pas été fournie, et il est pour l'instant impossible de faire un bilan à mi-contrat de la DSP. M. le maire précise qu'il est loin d'être satisfait des réponses de la SAUR et ne compte pas se laisser mener par le bout du nez par ce grand groupe du secteur de l'eau.

Commission Bâtiments :

Marché public Réhabilitation maison Sibellas en Mam : D. Catherin ne revient pas sur ce point évoqué plus haut à l'occasion de l'attribution du marché. A noter que les travaux devraient débuter fin mars 2022

Travaux : Des travaux sont prévus pour 2022

-dans les écoles (peinture d'une classe et des toilettes de l'école primaire)

-changement des fenêtres de la bibliothèque (début des travaux le 20 juin pour une durée d'une semaine) - A noter que la bibliothèque sera fermée au public pendant cette période (ce qui correspond également à la période de changement de leur logiciel)

-l'unité centrale de la pompe à chaleur de la bibliothèque a été changée (devis 1 925.00 € HT)

Commission urbanisme : D. Catherin dresse la liste des dossiers en cours.

Commission PLUI :

Réunion publique 28 février : Réunion qui couvrait l'ensemble du territoire de la CCBS, et environ 400 personnes présentes. Un livret est à disposition en mairie pour les personnes qui souhaiteraient avoir des informations.

COPIL 1^{er} mars : D. Catherin se rendra avec C. Sibellas à la réunion du COPIL prévue ce 1^{er} mars dont l'objectif est de regrouper les remarques afin de finaliser la rédaction du règlement du PLUi.

F. Berry remercie D. Catherin pour tout le temps qu'il a passé sur le dossier du PLUi, M. le maire se joint à elle. M. le maire précise que la durée de ce dossier est excessif, début des études 2014, dossier stoppé suite à la fusion des Communautés de Communes en 2017, reprise du dossier en 2018, nous sommes en 2022 et tout n'est pas encore figé ... Il y a une certaine lourdeur administrative dans ce pays qui nous pèse.

Commission communication :

Manziat infos : Il sera distribué le week-end du 23/24 avril. Les articles (notamment le budget) sont à fournir pour le 25 mars

Feu artificiel : le feu d'artifice validé et payé l'année dernière n'a pu être tiré, il le sera cette année. M. le maire tient à rappeler que c'est la dernière année que les Gazafonds organisent la fête patronale et qu'ils sont toujours à la recherche de bénévoles pour prendre la relève.

Commission manifestations :

Une troupe a contacté la mairie et serait intéressée pour présenter deux spectacles le soir du 31 décembre. S. Bernard prendra contact avec eux pour voir les modalités.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

Ces spectacles gratuits sont financés par la CCBS. Les bénévoles

prévoient de présenter une exposition à la rentrée sur l'égalité homme/femme, qui pourrait s'accompagner d'un spectacle présenté aux enfants des écoles sur ce thème. Les bénévoles de la bibliothèque doivent rencontrer les deux directeurs des écoles. Ce spectacle, choisit sur une liste proposée par la DLP, serait financé par la commune qui pourrait obtenir 50% de subventions du département. M. le maire et N. Chambard souligne le travail exceptionnel des bénévoles de la bibliothèque. Un bilan a été présenté par les bénévoles : 270 usagers (dont 90 nouveaux) – 7263 livres empruntés (sans compter ceux empruntés par les élèves des écoles). La prochaine réunion des bénévoles aura lieu le 22 mars à 9h00 (C. Charvet) représentera la commune

Repas des anciens : après concertation des membres du CCAS, et compte tenu de la situation actuelle, le repas des anciens a été repoussé au 22 mai 2022

MARPA : M. le maire propose que N. Chambard intègre le bureau de la MARPA

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

RD 933 : Le 1^{er} mars, le cabinet VDI a présenté à la commission voirie une mise à jour des estimations par rapport aux remarques qui avaient été faites lors des précédentes réunions, une nouvelle estimation sera transmise suite cette dernière rencontre. L'estimation s'élève à ce jour à 850 000.00€ TTC. La consultation des entreprises devrait avoir lieu en fin d'année 2022. Les travaux devraient début en début d'année 2023. Une rencontre avec les riverains concernés est prévue le 11 avril (les invitations aux riverains partiront dans les prochains jours).3

M. le maire remercie C. Parvy (policier municipal) et P. Mailland (VDI) pour leur important travail de recherche sur les réseaux d'assainissement de la RD933.

Concernant l'enfouissement des réseaux, l'entreprise Serpollet a effectué le marquage de ceux-ci le 22 février dernier, les travaux débuteront en mars. Coût des travaux (enfouissement et pose d'un nouvel éclairage public) 150 406.48 €.

RD1 : l'enfouissement des réseaux de la RD1 (carrefour de la Rue des Grands Cours) se fera pendant les vacances scolaires du mois d'avril 2022. Coût des travaux (enfouissement et pose d'un nouvel éclairage public) 14 254.42 €.

Une rencontre avec les riverains concernés est prévue le 8 mars à 18h30 en présence de l'entreprise Serpollet.

Rencontre avec le département : le 1^{er} mars, M. le maire et A. Coulon ont rencontré M. Pelus du département de l'Ain afin de faire un point sur les travaux. Le tapis de la RD 933 du centre du village jusqu'aux feux et de la sortie de Manziat jusqu'à Ozan sera fait en septembre 2022. Concernant le tapis de la RD 933 du centre du village à la sortie sud, ils sont programmés pour fin 2023 après les travaux d'enfouissement et d'aménagement des cheminements doux.

Travaux 2022 : il a été prévu au budget de faire des travaux de voirie : impasse de la Résistance, Impasse de Chavanaz, au Carrefour des Barberies et de la Rue de la Frérie, ainsi que le dévoiement des eaux pluviales Rue des Garines.

M. le maire demande que des devis soient fait pour le PATA, le marquage au sol et l'enrobé à froid.

EPTB Saône Doubs : A. Coulon s'est rendu à la réunion d'informations, mais Manziat n'est pas concerné.

Questions diverses

Les prochaines élections auront lieu les 10 et 24 avril (présidentielles) et 12 et 19 juin (législatives), un tableau de permanence des bureaux de vote sera adressé aux élus pour qu'ils se positionnent sur des créneaux horaires.

M. le maire a été sollicité par un administré qui souhaite louer le

gymnase pour l'organisation d'activités à destination des enfants

pendant les vacances scolaires. Le conseil donne son accord de principe pour la location du gymnase au tarif de 5 euros de l'heure.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 29 mars, celle-ci sera principalement axée sur la présentation du projet d'aménagement de la RD 933 côté sud, par la commission voirie aux élus.



La municipalité vous invite à honorer de votre présence dans un même souvenir le 77^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

Dimanche 8 mai 2022 à 11h

Rassemblement place du marché Emile Méry

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la salle des fêtes.